

## Déclaration sur le terrorisme au SAHEL

Québec | 1-4 février 2017

**Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec du 1<sup>er</sup> au 4 février 2017 :**

- RAPPELANT** la *Résolution sur le terrorisme international*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, qui affirme que le terrorisme, dans toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace pour la paix et pour la sécurité internationale, et que les massacres perpétrés par les groupes terroristes portent atteinte aux valeurs de la civilisation et de l'Humanité, et ce, dans toutes les régions du monde ;
- CONSIDÉRANT** que le terrorisme va à l'encontre de l'ensemble des valeurs, des objectifs et de la mission de la Francophonie, notamment en ce qui a trait à la démocratie, à la promotion des droits de l'Homme et au dialogue des cultures ;
- S'INQUIÈTE** de la présence de groupes terroristes islamistes au Sahel, notamment au Niger, au Mali, au Burkina Faso et au Tchad, où les attaques et les menaces djihadistes pèsent lourdement sur plusieurs régions ;
- CONDAMNE** fermement les actes terroristes qui ont été perpétrés dans ces pays au cours des derniers mois, notamment l'attentat-suicide du 18 janvier 2017 dans un camp militaire à Gao (Mali) qui aurait fait près de 80 morts, l'attaque djihadiste du 6 octobre 2016 au camp de réfugiés de Tezalit (Niger) ayant tué 22 militaires ainsi que le raid islamiste du 16 décembre 2016 à Nassoumbou (Burkina Faso) qui a entraîné la mort de 12 soldats ;
- CONDAMNE** fermement les nombreuses prises d'otages d'agents humanitaires par des groupes terroristes, notamment dans le nord du Mali, une zone particulièrement fragilisée où sont présents plusieurs groupes armés ;
- CONDAMNE** les attaques répétées à l'égard des militaires dans le Sahel, notamment à l'égard des Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) ;
- RÉITÈRE** avec détermination son soutien et sa solidarité aux populations victimes du terrorisme ;
- AFFIRME** son attachement à la souveraineté nationale, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Tchad ;

- APPELLE** les autorités du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Tchad, principaux pays sahéliens en proie au terrorisme, à faire front commun et à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre des dispositifs politiques, économiques et sociaux dans le but de prévenir de futurs actes terroristes sur leur territoire ;
- SALUE** l'initiative des gouvernements malien, burkinabè et nigérien de mettre en place une rencontre tripartite le 24 janvier 2017 dans le but de discuter de dispositions pour améliorer la sécurité du territoire sahélien et restreindre la circulation des groupes armés ;
- RAPPELLE** que la lutte contre le terrorisme au Sahel doit se faire par un resserrement des mesures de sécurité, par un renforcement des forces armées maliennes, burkinabè, nigériennes et tchadiennes, de même que par des mesures législatives visant à endiguer toutes formes de justification, d'apologie ou de financement du terrorisme ;
- DEMANDE** aux parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dit Accord d'Alger, de poursuivre leur engagement dans la mise en œuvre de ses dispositions ;
- SALUE** l'annonce par le Président malien, M. Ibrahim Boubacar Keïta, de la tenue d'une « conférence d'entente nationale » pour permettre, comme le prévoit l'accord de paix, un débat approfondi entre les membres de la société malienne sur les causes du conflit dans le nord du pays ;
- EXHORTE** la communauté internationale à appuyer les efforts des pays du Sahel victimes d'actes terroristes et à soutenir le renforcement de la lutte contre le terrorisme, notamment par des initiatives politiques et culturelles valorisant le respect de la démocratie, de la liberté et des droits de l'Homme ;
- INVITE** les membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à favoriser les échanges d'informations et d'expériences avec les parlements malien, burkinabè, nigérien et tchadien en matière d'élaboration des lois et de contrôle parlementaire dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
- ENCOURAGE** toute initiative francophone de nature à mobiliser les parlementaires de la Francophonie dans la lutte contre le terrorisme au Sahel ;
- EXPRIME** le soutien entier de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie aux gouvernements malien, burkinabè, nigérien et tchadien dans la lutte qu'ils mènent contre le terrorisme, dans le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.